

Le 27 mars 2018

Tiers payant avec les assureurs complémentaires : la CSMF appelle au boycott

A la veille d'une nouvelle réunion du comité de pilotage sur le tiers payant, la CSMF tient à réaffirmer son opposition à un tiers payant généralisé avec les assureurs complémentaires.

Outre le fait que le Conseil Constitutionnel a rejeté cette disposition prévue initialement dans la loi Touraine, la CSMF attire l'attention des médecins qui seraient tentés par la plateforme Inter AMC, censée faciliter l'usage du tiers payant avec les assureurs complémentaires.

En effet, l'utilisation de cette plateforme passe obligatoirement par la signature d'un contrat complexe de douze pages qui constitue, entre les lignes, la mise en place d'un véritable réseau, comme cela est clairement écrit par certaines complémentaires.

La CSMF appelle les médecins libéraux à ne pas s'engager dans ce dispositif. Elle rappelle qu'il existe des solutions alternatives, permettant de garantir à la fois la dispense d'avance de frais pour les patients et l'indépendance professionnelle pour les médecins, comme le paiement monétique à débit différé santé, déjà proposé par plusieurs grandes banques.

Dr Jean-Paul Ortiz - Président

06 07 86 08 83

jp.ortiz@csmf.org

Relations presse : Shakti Staal

01 43 18 88 17 / 06 77 58 25 08

com@csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spé-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.